

E - ANNEXES

E-3 Urbanisme opérationnel et outils fonciers

E-3-1 Les différents droits de préemption

Plan E-3-1.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°7 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 27/02/2025

Échelle : 1/10 000
Février 2025



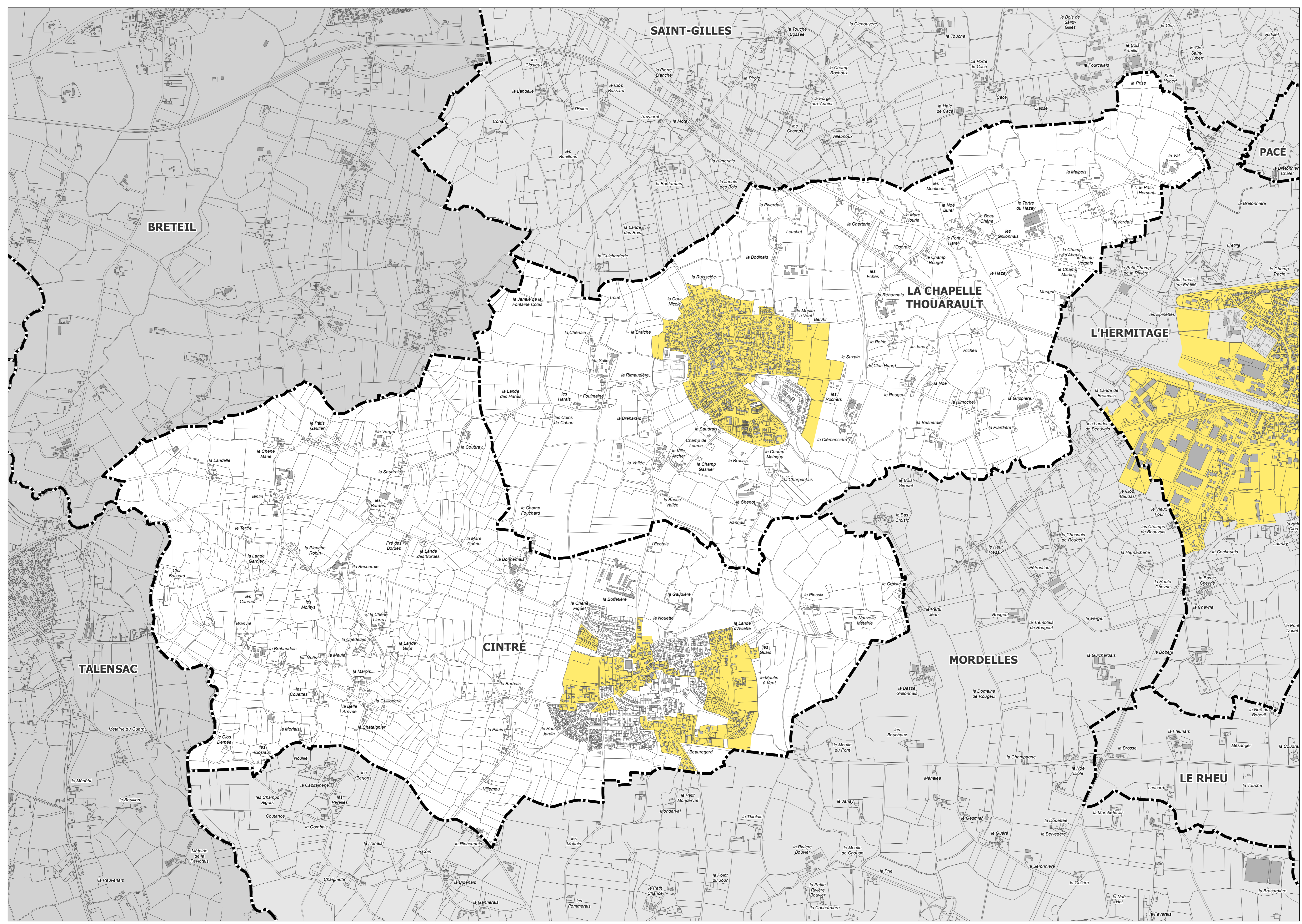
Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Périmètres de Droits de Préemptions (DP)

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

- Droit de Préemption Urbain simple (DPU)
- Droit de Préemption Urbain renforcé (DPUr)
- Droit de Préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerces ou bureaux commerciaux (DPcom)
- Point de captage
- Droit de Préemption relatif aux captages d'eau (DPC)
- Droit de Préemption relatif aux espaces naturels sensibles (DPens)



Sources : ©Rennes Métropole (SPELU/DUP), déc. 2024 ; ©DGFiP (cadastral), mars 2024 ; ©Rennes Métropole (SDTI) ; ©Réseaux Topographiques des Grands Échelles de Rennes Métropole (RTGE), mars 2024 ; ©CEBR (périmètres de captage), déc. 2001 ; Réalisation : ©Rennes Métropole (DAU/HSPEU), déc. 2025
Logiciel SIG : ArcGIS, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGN - LAMBCC48 - EPSG : 3948)
0 125 250 500 m